

## DESCRIPTION ET MODALITÉS DU PROGRAMME

### Nature du financement

Dans le cadre du financement accordé par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, **DIALOG met à la disposition de ses membres réguliers des budgets destinés à la réalisation conjointe de projets de coproduction des connaissances et de recherche partenariale élaborés et effectués en phase avec la programmation scientifique et les objectifs du partenariat, de même qu'avec les valeurs et principes éthiques en vigueur à DIALOG.**

### Admissibilité

En conformité avec les politiques d'inclusivité, de collaboration et de réciprocité du Réseau DIALOG, l'aide financière est strictement réservée aux membres de DIALOG (chercheur.e.s des universités, actrices et acteurs autochtones), de même qu'aux représentant.e.s des organismes autochtones partenaires de la subvention du CRSH. Le projet doit nécessairement réunir plusieurs membres du Réseau.

### Les objectifs du partenariat

- bâtir l'arrimage entre savoirs scientifiques et savoirs autochtones
- produire conjointement de nouvelles connaissances dont la portée rejoint réalités, enjeux et questionnements de recherche des instances et communautés autochtones partenaires du réseau
- améliorer les conditions de vie de la population autochtone par une participation directe à l'élaboration de politiques publiques culturellement pertinentes
- contribuer à la définition d'environnements culturellement sécuritaires en matière de santé, services sociaux, éducation, développement social, et ce, pour les populations autochtones de tous âges et genres.

### Portée du financement

**DIALOG** finance jusqu'à concurrence de 15 000 \$/projet des activités de coproduction des connaissances ou de recherche partenariale en lien avec la programmation scientifique. L'octroi des montants globaux annuels offerts est tributaire du nombre de demandes déposées auprès du Bureau de direction de DIALOG. Ces montants peuvent donc être revus le cas échéant. Les candidat.e.s doivent faire état des autres sources de financement obtenues pour le projet; il est prévu que le financement offert dans ce cadre vienne compléter les autres subventions détenues par des membres réguliers. En tout temps, l'embauche d'étudiant.e.s des divers cycles d'études membres du Réseau (à titre de personnes boursières, d'assistant.e.s de recherche, de stagiaires ou de collaboratrices, collaborateurs) doit être privilégiée.

### Les dépenses admissibles

Les budgets offerts dans le cadre du présent programme proviennent du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH). **Conformément aux directives du CRSH, les budgets doivent couvrir, exclusivement, les dépenses de recherche des membres et des organisations du Réseau DIALOG.**

### Durée du financement

Les financements sont annuels. Ils peuvent être renouvelés **deux fois** pourvu que des résultats concrets et probants aient été produits chaque année et que les retombées pour le partenariat soient tangibles et aient fait l'objet d'une production autonome cosignée par les parties prenantes.

## Les exigences rattachées à l'obtention d'un financement du partenariat

- Chaque projet est placé sous la responsabilité conjointe d'au moins un.e chercheur.e de concert avec une personne représentante d'un organisme autochtone partenaire du réseau.
- La subvention obtenue est réservée exclusivement aux membres réguliers du partenariat ; elle ne peut servir aux travaux de chercheur.e.s ou d'étudiant.e.s qui ne font pas partie du partenariat.
- La proposition doit faire état de sa cohérence avec la programmation scientifique du partenariat.
- La proposition doit inclure les procédures méthodologiques prévues par l'équipe.
- La proposition doit inclure les mécanismes élaborés en vue de relier les activités de recherche aux activités de formation, de diffusion et de mobilisation des connaissances du partenariat.
- Dès l'attribution d'une subvention, un résumé descriptif (1000 mots) présentant le projet et ses objectifs en matière de recherche, de formation, de diffusion et de mobilisation doit être déposé au secrétariat du partenariat à des fins de publication publique (un formulaire est disponible à cet effet). La contribution de tous les participants/participantes au projet devra être clairement reconnue et identifiée.

## Obligations en vertu des règles d'éthique de la recherche en milieu universitaire et en milieu autochtone

Le dépôt de tout projet requérant une collecte de données auprès d'une communauté autochtone territoriale ou d'une instance autochtone doit être accompagné du **certificat d'éthique** de l'institution obtenu préalablement (ou des institutions concernées dans le cas où plusieurs chercheur.e.s. sont concerné.e.s). Il doit de plus respecter les dispositions du Chapitre 9 de l'Énoncé de politique des trois Conseils (La recherche visant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canada).

## Échéance et présentation du dossier

Les dossiers peuvent être déposés en tout temps. Ils doivent être présentés à l'aide du formulaire prévu à cet effet (ci-joint) et expédié par courriel: [reseadialog@inrs.ca](mailto:reseadialog@inrs.ca)

## Évaluation et critères d'évaluation

L'évaluation de la proposition est faite par trois membres du Bureau de direction de DIALOG. Les critères suivants sont considérés :

- intérêt et portée du projet selon la programmation scientifique du partenariat
- conformité avec les valeurs et principes éthiques du partenariat et des dispositions des protocoles ou lignes directrices autochtones le cas échéant
- respect des termes des politiques internes d'inclusivité et de réciprocité de DIALOG
- participation des chercheur.e.s et des partenaires autochtones
- embauche du personnel étudiant ou d'actrices et d'acteurs autochtones associé.e.s aux organismes autochtones partenaires du réseau
- modalités développées en matière de coconstruction des connaissances/recherche partenariale
- pertinence interdisciplinaire s'il y a lieu

## Annonce des résultats

Les personnes candidates recevront une réponse à leur demande dans un délai de **six à huit semaines** après le dépôt du dossier.

## Modalités de versement

La somme octroyée est transférée par l'administration de l'INRS vers les autres administrations universitaires en vertu des ententes interuniversitaires existantes et des exigences de l'organisme subventionnaire. Dans le cas des partenaires autochtones, les modalités administratives feront l'objet d'ententes sectorielles.

## Formulaire pour le dépôt d'un projet

### 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

#### 1.1 Nom des responsables : ajouter des noms au besoin

Nom :

Université d'affiliation :

Adresse courriel :

Signature :

Nom :

Université d'affiliation :

Adresse courriel :

Signature :

Nom :

Partenaire autochtone :

Adresse courriel :

Signature :

Nom :

Partenaire autochtone :

Adresse courriel :

Signature :

1.2 Date de la demande

1.3 Lieu

1.4 Montant demandé (\$)

1.5 Période visée par la subvention

1.6 Titre du projet

---

## 2. LE PROJET PROPOSÉ

---

2.1 Présenter la problématique et documenter les questions de recherche (max. 1000 mots)

## 2.2 Fournir un aperçu des procédures méthodologiques

## 2.3 Fournir un aperçu des modalités de coconstruction des connaissances

## 2.4 Faire état des liens entre le projet proposé et la programmation scientifique du partenariat

## 2.5 Décrire les activités, mesures ou mécanismes prévus en matière de formation

---

### 3. LE BUDGET

---

3.1 Présenter le budget du projet, le détail par poste budgétaire de même que la justification des dépenses : frais de transport; frais de séjour, salaires ou bourses pour les étudiants/les étudiants; salaires du personnel professionnel s'il y a lieu; équipement et matériel, autres dépenses le cas échéant.

3.2 Identifier les sources de financement complémentaires s'il y a lieu

### 3.2 Quelles dépenses spécifiques seront couvertes par le financement obtenu de DIALOG?